



**Décision n° CODEP-OLS-2024-015523 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire  
du 22 mars 2024 autorisant la modification notable des modalités d’exploitation  
autorisées de l’installation nucléaire de base n° 77**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 7 août 1972 autorisant le Commissariat à l’énergie atomique (CEA) à modifier ses installations d’irradiation sises au centre d’études nucléaires de Saclay (Yvelines) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-004759 du 24 janvier 2023 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-030181 du 17 mai 2023 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-051489 du 19 septembre 2023 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable du CEA transmise par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/044 du 24 janvier 2023, relative à la mise à jour des règles générales d’exploitation (RGE), ensemble des éléments complémentaires apportés par courriers CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/356 du 13 juillet 2023 et CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/609 du 30 novembre 2023,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives, ci-après dénommé « l’exploitant » est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 77 dans les conditions prévues par sa demande du 24 janvier 2023 susvisée.

## **Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

## **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 22 mars 2024.

*Pour le président de l'ASN, et par délégation,*  
Le directeur adjoint des déchets, des installations de  
recherche et du cycle

**Signé par : Bastien DION**